



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-056 du 15 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 29 mars 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE (pouvoir de Mme B. MERLIN), E. GARRET, M. GARIN, C. MEGRET, E. COTTEL (pouvoir de Mme C. GÉRARD), V. THIÉBAUT (pouvoir de M. D. BIZART), D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, S. MANECHEZ (pouvoir de Mme D. TABARY), G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX (pouvoir de M. G. ALEXANDRE),

MM. J.F. LALY (pouvoir de M. L. MUCHEMBLED), Ph. LESAGE, F. TAMAYO, B. ROUSERÉ, A. DHAMEC, A. LEJOSNE (pouvoir de M. E. NAWROCKI), J. MAURER, B. VAILLANT (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), G. BOURY, R. LEULEU, J. WEEXSTEEN (pouvoir de M. E. DELAMBRE), J.C. MAYEUX, B. CAILLE, E. BIANCHIN (pouvoir de M. O. HOUPLAIN), P. VISENTIN, J. PETIT, G. DUÉ (pouvoir de M. F. SELLIER), J.C. DERUE, Ph. LEFORT, D. TABARY, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. CARON, D. BOUVET (suppléant de M. L. ANTINORI), B. HIEZ, Ph. BLONDEL (suppléant de M. D. BASSEUX), D. DHOUAILLY, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, L. DEMARLE (suppléant de M. M. POUILLAUDE), J. BONNAY, R. VAN CAENEGHEM (pouvoir de M. G. TRANNIN), D. BEDU, M. BLONDEL, Th. ROUCOU, F. FOURNIER (pouvoir de M. B. BRONNIART), D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUWAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes A.M. BARBIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY,

MM. Y. RICHEZ, B. DOBOEUF, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, F. SELLIER, M. REBOUT, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Programme Alimentaire Territorial - demande de subvention DREETS « Mieux manger pour tous ».**

La séance ouverte, Monsieur le Président indique au conseil de communauté que la Communauté de Communes du Sud-Artois anime une politique alimentaire depuis l'année 2018 à travers le Réseau d'Évitement du Gaspillage Alimentaire (RÉGAL), le Programme Alimentaire Territorial labélisé de niveau 1 au cours de l'exercice 2021 et la compétence Alimentation entrée dans les statuts de l'intercommunalité depuis l'exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle que la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que le développement d'une offre alimentaire locale et de qualité sont déployés grâce à des cofinancements de l'ADEME, de la DRAAF et de la DREETS des Hauts-de-France ainsi que de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'intercommunalité a répondu à l'appel à projet « Mieux manger pour tous » diffusé par la DREETS offrant une opportunité pour déployer un espace de promotion de l'alimentation locale accessible à tous.

Monsieur le Président précise que le projet présenté par la Communauté de Communes du Sud-Artois a obtenu une subvention pour la mise en place de cet espace sur 3 années, à partir de novembre 2023. La subvention sollicitée et obtenue servira à mener une étude exploratoire autour des initiatives citoyennes et des formes de solidarité alimentaire, permettant d'outiller un futur porteur de projet. La subvention servira aussi à garantir et animer la coopération des parties prenantes locales : habitants consommateurs, producteurs fournisseurs, élus locaux et partenaires techniques. Ainsi, début 2025, une mise en récit et un livrable capitalisant les acquis de l'étude outilleront un futur porteur du projet.

Sur 2025-2026, une structure d'accompagnement sera mobilisée pour accompagner le porteur de projet identifié, sur la mise en œuvre d'un espace de promotion de l'alimentation locale. En parallèle, la Communauté de Communes déploiera des actions de sensibilisation et de mobilisation de citoyens consom'acteurs et de fournisseurs de produits alimentaires locaux sur tout le territoire du Sud-Artois, en collaboration avec les élus locaux. L'intercommunalité enclenchera parallèlement des travaux de rénovation d'un local à Bapaume pour y accueillir le projet.

Fin 2026, l'espace de promotion réalisera ses premières expérimentations concrètes à partir de l'existant et développera ses propres actions avec le soutien de la Communauté de Communes. Les finalités recherchées à travers cet espace sont : une mobilisation citoyenne, une offre de produits locaux conventionnels et bio, un débouché local pour des producteurs locaux, une accessibilité financière et géographique pour tous et une vitrine de la politique alimentaire intercommunale.

Monsieur le Président détaille la convention de financement établie par la DREETS en exécution du projet :

#### Année 1 : 01/11/2023 – 31/10/2024

Dépenses de fonctionnement	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	Taux
Prestations de service et achats	3600 €	Subvention DREETS	46450 €	80%
Locations	750 €	Ressources propres	11613 €	20%
Rémunérations de prestataires sur la coopération et l'étude exploratoire	45 213 €			
Temps de travail agents CCSA	8 500 €			
<b>TOTAL</b>	<b>58 063 €</b>		<b>58 063 €</b>	<b>100%</b>

#### Année 2 : 01/11/2024 – 31/10/2025

Dépenses de fonctionnement	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	Taux
Prestations de service et achats	10 760 €	Subvention DREETS	44 183,20 €	80%
Locations	250 €	Ressources propres	11 045,80 €	20%
Rémunérations de prestataires sur la coopération et l'accompagnement du porteur de projet	38 219 €			
Temps de travail agents CCSA	6 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>55 229 €</b>		<b>55 229 €</b>	<b>100%</b>

Dépenses d'investissement	Montant € TTC	Recettes à solliciter	Montant € TTC	Taux
Expertise et architecte	40 000 €	Conseil régional HdF	12 000 €	30%
		Conseil Département PdC (FAD)	12 000 €	30%
		Ressources propres	16 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>		<b>40 000 €</b>	<b>100%</b>

**Année 3 : 01/11/2025 – 31/10/2026**

Dépenses de fonctionnement	Montant € TTC	Recettes	Montant € TTC	Taux
Prestations de service et achats	30 840 €	Subvention DREETS	43 292 €	80%
Locations	250 €	Ressources propres	10 823 €	20%
Rémunérations de prestataires sur la coopération et l'accompagnement du porteur de projet	17 025 €			
Temps de travail agents CCSA	6 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>54 115 €</b>		<b>54 115 €</b>	<b>100%</b>

Dépenses d'investissement	Montant € TTC	Recettes à solliciter	Montant € TTC	Taux
Rénovation d'un local	150 000 €	LEADER	40 000 €	27%
		Conseil Département PdC (FAD)	50 000 €	33%
		Ressources propres	60 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>		<b>150 000 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à la majorité de voix pour, voix contre et abstentions :

- d'approuver le programme d'actions et la convention de financement ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans les différents budgets de l'intercommunalité pour les années considérées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage et transmission en Préfecture

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.